



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pollution impasse des Tupiniers

**DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Unité départementale du Rhône
6 avril 2021**

Ordre du jour

1. Rappel du contexte
2. Présentation de l'avancement des investigations – bâtiment A
3. Présentation de l'avancement des investigations sur le reste du site
4. Suites et calendrier

1. Rappel du contexte

Rappel du contexte

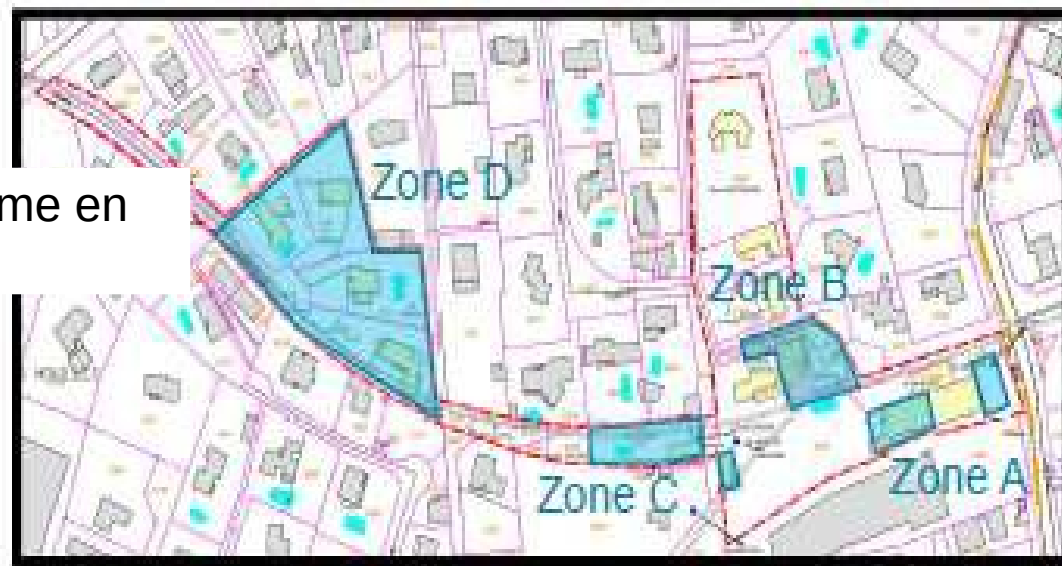
■ Début/Mi 2019 :

- Découverte d'une nappe épaisse et odorante dans un jardin
- Identification de 2 ayants droits et du partage des responsabilité du point de vue de l'Administration :
 - Zone B = ATC
 - Zones A, C et D = Kalhyge/ATC (50 %/50%)

ATC conteste sa responsabilité

Kalhyge 1 conteste sa responsabilité, excepté pour la zone A

Intervention Ademe en substitution



Rappel du contexte

■ 2019/2020 : Arrêtés préfectoraux (d'urgence pour certains) à l'encontre Kalhyge 1 et ATC : demandant notamment :

- des investigations (air, eau, sols, nappe...)
- en fonction des résultats, des propositions de travaux de réhabilitation

■ 2020/2021 : Premières investigations

- Eau du robinet sur l'ensemble du site : pollution en TCE au niveau bâtiment A et une maison en zone D



Nécessité de réaliser des travaux pour rétablir l'eau potable (bâtiment A + Zone D)

- Air ambiant (bâtiment A) : Des concentrations en TCE et PCE (environ 50ug/m³) dans la plupart des logement excepté pour un logement avec une forte concentration



Nécessité d'intervenir rapidement pour ce logement – prise d'un arrêté de mesures d'urgence (en cours)

Rappel du contexte

- Un arrêté municipal a été pris le 25/08/2020 pour interdire la consommation d'eau de puits dans le secteur en rouge



2. Présentation des investigations bâtiment A

Zone A – décembre 2020 /mars 2021

Objectifs

- Caractériser la qualité des milieux au droit de la zone source potentielle nouvellement identifiée (zone E) ainsi qu'au droit de zones sources potentielles non encore investiguées (zones A9 et A5 pour les gaz du sol en particulier)
- Préciser et mieux caractériser les extensions verticales et horizontales des impacts identifiés précédemment
- Fournir les données nécessaires à la réalisation d'une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS), requise pour les étapes ultérieures d'IEM et de Plan de Gestion

Zone A – décembre 2020 /mars 2021

- Caractérisation de la qualité des sols

 - Décembre 2020

 - 5 sondages entre 6 et 8 m

 - Mars 2021

 - 9 sondages entre 6 et 10 m

- Caractérisation de la qualité des gaz du sol

 - Décembre 2020

 - 17 prélèvements ponctuels sous bâtiment

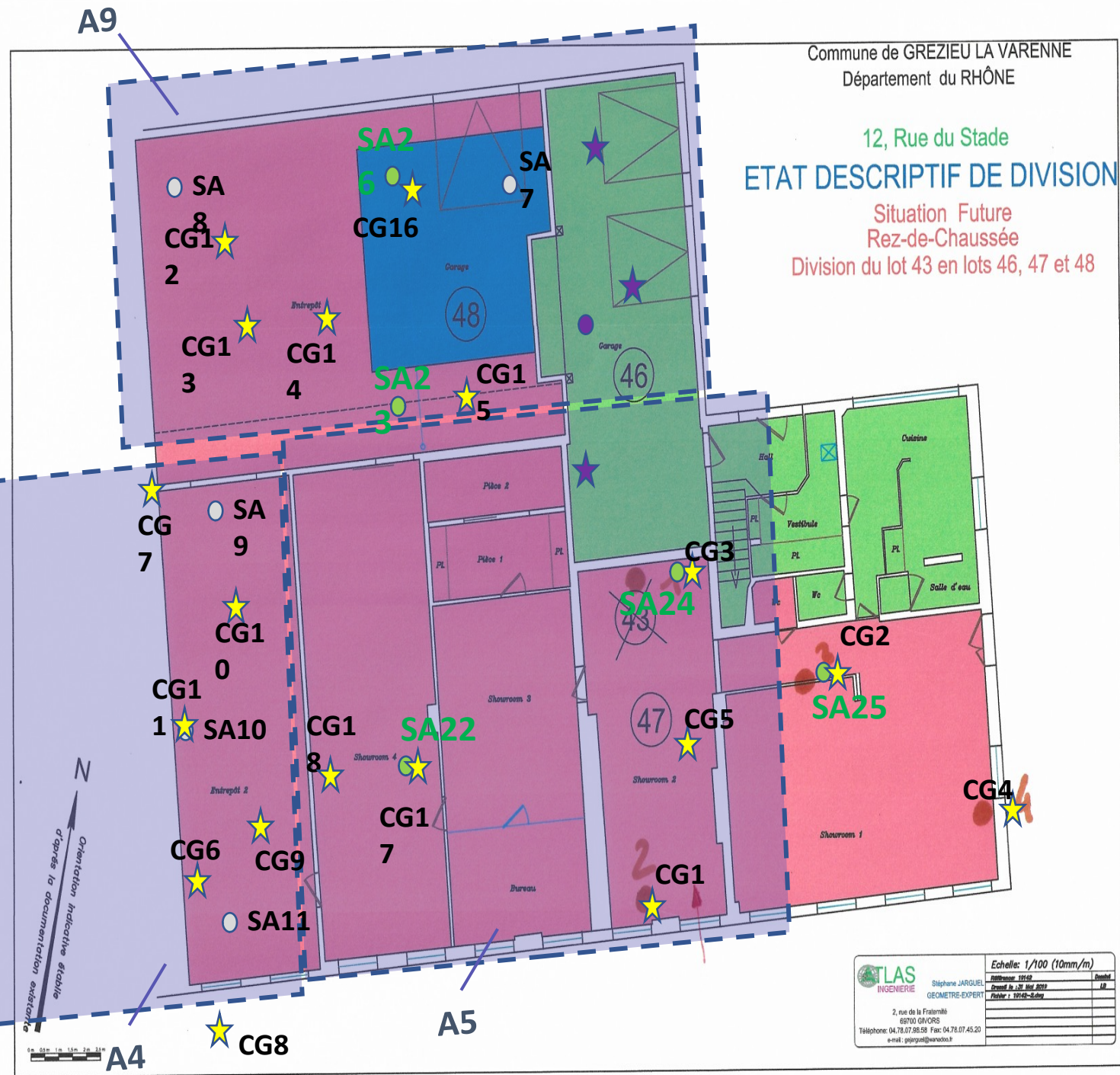
 - Mars 2021

 - 2 piézairs complémentaires
 - Campagne de prélèvements et analyses dans 4 ouvrages + 3 prélèvements ponctuels sous bâtiment

- Caractérisation de la qualité des eaux souterraines (mars 2021)

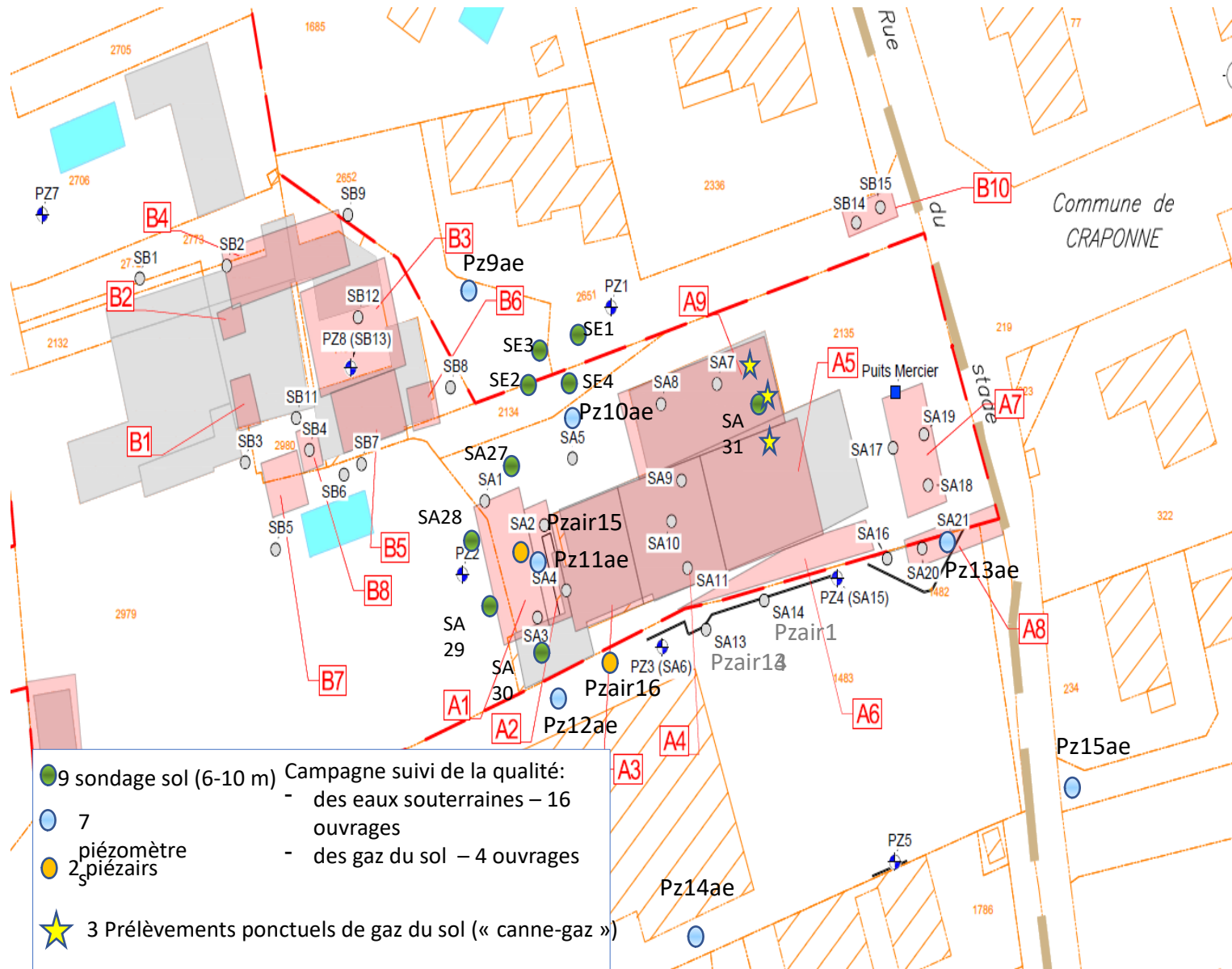
 - 7 piézomètres complémentaires
 - Campagne de prélèvements et analyses dans 16 ouvrages + 1 « regard »

Investigations complémentaires AECOM – Décembre 2020 et 1^{er} trimestre 2021



- ★ Prélèvements ponctuels gaz du sol mars 2021
- Sondage complémentaire mars 2021
- ★ Prélèvements ponctuels canne gaz décembre 2020
- Sondage réalisé en décembre 2020
- Sondage réalisé en juillet 2020

Zone A – décembre 2020 /mars 2021



Zone A – décembre 2020 /mars 2021

Prochaines étapes

- Nouvelle campagne de suivi de la qualité de l'air ambiant intérieur
- Mise à jour du diagnostic environnemental, Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) et Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité Départementale du Rhône

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 72 44 12 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



FIN



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*